

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 23 août 2023 à 9 h 18 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne, via l'application Teams, ainsi que Mme Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présentes:

Mme Josée Bédard, directrice générale adjointe - sécurité publique et services de proximité, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20230823-2806

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de sécurité incendie, soit:

la création de 14 postes permanents de pompier, au salaire annuel de 96 886,50 \$ avec un seuil d'engagement de 47 607,99 \$, afin de permettre l'engagement de 14 pompiers recrues, au salaire annuel de 47 607,99 \$;

code budgétaire: 42604-221100-111170;

la création de 4 postes permanents de lieutenant, au salaire annuel de 106 575,13 \$;

code budgétaire: 42604-221100-111170;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-3927)

CE-20230823-2807

GRIEF - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des travaux publics, soit:



d'approuver le règlement complet et final du grief EVF 2017-099, comportant le paiement aux employés visés d'un montant de rétroactivité salariale pour compenser la différence de salaire entre la classe 7 et la classe 8, pour toute la période durant laquelle ils ont occupé la fonction d'élagueur au Service des travaux publics, depuis le dépôt du grief, suivant le tableau d'estimation joint au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines;

code budgétaire: 1-00000-0000-00-143919-00000;

la réévaluation de la fonction d'élagueur, classe 7, au salaire annuel de 69 700,80 \$ avec un seuil d'engagement de 55 744 \$, pour une classe 8, au salaire annuel de 71 344 \$ avec un seuil d'engagement de 57 075,20 \$;

code budgétaire: 53353-481200-111140;

la réaffectation des employés de leur poste d'élagueur, classe 7, à un poste d'élagueur, classe 8, selon le tableau joint au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

d'autoriser toutes les actions administratives découlant des présentes recommandations.

(SD-2023-3965)

CE-20230823-2808

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 37769, pour une période de 9 semaines, au poste de superviseur égouts et aqueduc au Service de la gestion de l'eau, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-3986)

CE-20230823-2809

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service du développement économique, soit:

la création d'un poste permanent vacant de conseiller en développement des affaires internationales, classe 6, au salaire annuel de 99 575,93 \$ avec un seuil d'engagement de 75 700,69 \$;

code budgétaire: 41101-621500-111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-4006)

CE-20230823-2810

MANDAT - REGROUPEMENT DE RÉSEAUX EN SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater le Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail (RRSPT) pour l'achat de la trousse sur la civilité numérique, au montant de 14 371,88 \$.

(CT:1762435)
(SD-2023-4034)

CE-20230823-2811

MANDAT - ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE - FORMATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater l'École de technologie supérieure (ÉTS) afin d'offrir aux gestionnaires de la Ville de Laval la formation intitulée «Recadrer les employés sans discipliner: l'approche Virage 180», dans le cadre du déploiement du programme de développement du leadership, au montant de 22 928,31 \$.

(CT:1762578)
(SD-2023-4059)

CE-20230823-2812

PROMOTION - CHEF DE DIVISION SÉCURITÉ CIVILE - BUREAU DE LA RÉSILIENCE MUNICIPALE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 53990, engagé au poste de conseiller en sécurité civile au poste de chef de division sécurité civile au Bureau de la résilience municipale, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-4063)

CE-20230823-2813

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 17 août 2023.

(SD-2023-4085)

CE-20230823-2814

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 19 août 2023.

(SD-2023-4127)

CE-20230823-2815

CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de congédier l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-4149)

CE-20230823-2816

SUSPENSIONS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre:



avec solde, rétroactivement du 21 au 28 juillet 2023 inclusivement, pour fins d'enquête;

sans solde, pour une période d'une semaine de travail, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 22 août 2023.

(SD-2023-4169)

Les discussions sur le point 36.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

À 11 h 36, Mme Christine Poirier quitte son siège.

À 11 h 44, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe